FRANCE-DENTURISTE

Guide de financement de la formation en denturologie

Informations pratiques - financement, devis et modalités de paiement

INFORMATION IMPORTANTE

La formation France-Denturiste n'est actuellement pas éligible au Compte personnel de formation (CPF).

Aucune prise en charge CPF ne doit donc être annoncée ou présumée.

Mise à jour : août 2026

Tarif du parcours : 3 500 € | Frais d'inscription : 135 €

Les possibilités de financement externe sont étudiées au cas par cas et restent soumises à la décision du financeur.

1. Situation actuelle du financement

La formation de denturiste proposée par France-Denturiste est actuellement suivie majoritairement en autofinancement. Un devis personnalisé peut toutefois être établi lorsqu'un candidat souhaite présenter son projet à un employeur ou à un organisme payeur.

Modalité	Situation	À retenir
Autofinancement	Oui	Modalité principale. Paiement selon le devis ou le contrat de formation.
Employeur	À étudier	Une prise en charge peut être examinée dans le cadre de la politique de formation de l'entreprise.
Organisme ou fonds de financement	À vérifier au cas par cas	L'accord dépend des règles propres au financeur, du statut du candidat et des conditions applicables au moment de la demande.
CPF	**Non**	La formation France-Denturiste n'est actuellement pas éligible au CPF.

2. Ce que France-Denturiste peut fournir

- Un devis personnalisé au nom du candidat ou de l'entreprise.
- Le programme détaillé de la formation.
- Le calendrier prévisionnel et la durée du parcours.
- Les modalités pédagogiques, d'évaluation et de suivi.
- Les documents contractuels nécessaires avant l'entrée en formation.
- Les justificatifs administratifs disponibles relatifs à l'organisme de formation.

À retenir : la remise d'un devis ou d'un dossier ne vaut jamais accord de financement. Seul le financeur décide de la prise en charge.

3. Pistes de financement à examiner selon votre situation

Selon le statut du candidat, certaines solutions peuvent être explorées. Elles ne sont ni automatiques ni garanties. Il appartient au candidat de vérifier son éligibilité directement auprès de l'organisme concerné avant toute inscription définitive.

Salarié

- Présenter le projet à l'employeur et demander si l'entreprise peut financer tout ou partie de la formation.
- Vérifier, avec le service RH ou l'interlocuteur formation, les dispositifs internes ou externes mobilisables.
- Obtenir un accord écrit de prise en charge avant le début de la formation si un tiers payeur intervient.

Demandeur d'emploi

- Présenter le projet à France Travail avant l'entrée en formation.
- Demander si une aide ou un financement peut être étudié au regard du projet professionnel et des règles en vigueur.
- Ne pas engager la formation en présumant une prise en charge : la décision appartient à France Travail ou au financeur compétent.

Travailleur indépendant

- Identifier le fonds ou organisme compétent pour votre activité.
- Vérifier directement les critères de prise en charge, les délais et les justificatifs exigés.
- Déposer la demande avant le début de la formation lorsque le financeur l'exige.

Autres situations

- Selon le territoire ou le projet, certaines aides d'entreprise, territoriales ou sectorielles peuvent exister.
- Leur disponibilité et leurs critères évoluent : ils doivent être vérifiés au moment de la demande.

4. CPF : information claire à communiquer

La formation France-Denturiste n'est actuellement pas éligible au CPF.

Elle ne doit donc pas être présentée comme finançable via Mon Compte Formation, ni comme permettant l'utilisation d'un solde CPF.

Cette situation pourra être réexaminée uniquement si les conditions réglementaires d'éligibilité sont réunies à l'avenir.

Repère réglementaire : les formations certifiantes proposées sur Mon Compte Formation doivent répondre aux conditions d'éligibilité applicables, notamment lorsqu'elles préparent à une certification active enregistrée au RNCP ou au Répertoire spécifique (RS).

5. Démarche recommandée avant l'inscription

1	**Vérifier votre projet**	Confirmer que la formation correspond à votre parcours, vos prérequis et votre objectif professionnel.
2	**Demander un devis**	France-Denturiste établit les documents utiles à l'étude du dossier.
3	**Interroger le financeur**	Transmettre le devis et demander une réponse écrite sur la prise en charge éventuelle.
4	**Attendre l'accord**	Ne pas considérer le financement comme acquis avant notification formelle du financeur.
5	**Finaliser l'inscription**	Signer les documents contractuels et valider les modalités de paiement applicables.

6. Documents couramment utiles

- Devis personnalisé
- Programme de formation
- Calendrier prévisionnel
- Durée et modalités pédagogiques
- CV et justificatifs professionnels, selon le financeur
- Accord de l'employeur lorsque nécessaire
- Tout document complémentaire demandé par l'organisme payeur

7. Modalités de paiement

- Paiement par virement bancaire ou carte bancaire selon les conditions figurant au devis ou au contrat.
- Paiement total possible avant le début de la formation.
- Lorsqu'un tiers financeur intervient, l'accord de financement doit être formalisé avant l'entrée en formation.
- En l'absence d'accord de financement, le candidat reste responsable des sommes dues selon les documents contractuels signés.

8. Contact

France-Denturiste
14 bis avenue des Fougères - 77340 Pontault-Combault
Téléphone : +33 6 32 01 56 32
Email : contact@france-denturiste.fr
Site : www.france-denturiste.fr

Avertissement : ce guide est une information générale. Les règles et critères des financeurs peuvent évoluer. Toute prise en charge doit être confirmée directement par le financeur concerné. France-Denturiste ne garantit aucun financement externe.

Mise à jour août 2026 - document destiné à remplacer l'ancienne version mentionnant une prise en charge CPF.